

## L'implantation des ordres religieux de Prémontré, Cîteaux et Fontevraud dans la région de Villers-Cotterêts au XII<sup>ème</sup> siècle : une réponse à de nouveaux besoins ?

---

Le choix de la région de Villers-Cotterêts comme cadre d'étude des conditions d'implantation des nouveaux ordres religieux dans le diocèse de Soissons au XII<sup>ème</sup> siècle est loin d'être artificiel (1). En effet quatre établissements religieux y ont été fondés, à peu de distance les uns des autres : les abbayes prémontrées de Vivières/Valsery et de Lieu-Restauré (2 des 6 fondations prémontrées du diocèse), l'abbaye cistercienne de Longpont (la seule fondation cistercienne de l'évêché) et le prieuré fontevriste de Longpré (l'un des trois prieurés fontevristes du diocèse) (2). La région de Villers-Cotterêts est donc une zone de prédilection pour les nouveaux ordres issus du puissant mouvement de réforme de l'Église qui a agité le XI<sup>ème</sup> siècle occidental : ils s'y sont installés en force.

Il s'agit assurément là d'un secteur original du Soissonnais médiéval. Centré sur le massif forestier de Retz, il forme l'une des marges occidentales du Soissonnais, au point de rencontre des trois diocèses de Soissons, Senlis et Meaux, situation déjà remarquable en soi. Et c'est un coin de terre, ou plutôt de forêt, assez exceptionnel pour concentrer sur lui près de la moitié (22 sur 48) des mentions de défrichement du XII<sup>ème</sup> siècle dans l'ensemble du diocèse. La vision classique du Moyen Age défricheur, du paysan et du moine gagnant par leur dur "labeur" des terres arables sur la nature et la sauvagerie enfin domptées, s'imposerait à moins. Enfin s'y est exercée l'influence de plusieurs puissances laïques : aux XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles, principalement les comtes de Vermandois — maîtres du Valois —, les seigneurs châtelains de Pierrefonds et ceux de La Ferté-Milon ; à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle et au XIII<sup>ème</sup> siècle, le roi de France en personne et maints chevaliers seigneurs de villages.

---

( 1 ) Nous avons pris pour cadre le canton actuel de Villers-Cotterêts, élargi à quelques villages de l'Oise, soit une trentaine de localités dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour du chef-lieu.

( 2 ) Pour avoir un aperçu des fondations religieuses des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles dans la région, on peut consulter l'article de Louis Duval-Arnould, "Moines et chanoines dans le diocèse de Soissons : fondations nouvelles et substitutions", dans *Atti della Settimana internazionale di studio*, Mendola, 1977, p. 679-691.

Tenter d'expliquer l'implantation des nouveaux ordres dans un tel espace suppose de pouvoir dégager aussi bien les raisons immédiates et conjoncturelles de ces fondations que leur contexte historique, l'arrière-plan spirituel, économique et social, qui a présidé inconsciemment aux choix. Partant, la personnalité du ou des fondateurs, impliqués dans les réseaux d'intérêts politiques et ecclésiastiques, les motivations des donateurs ou le site de l'implantation nous intéresseront autant que l'état du peuplement, la situation religieuse du secteur d'implantation (ancienneté des paroisses, patronage des cures, état des monastères et des chapitres canoniaux qui y sont installés, etc.) ou l'environnement socio-politique (proximité d'un château et d'une seigneurie forte, ou au contraire existence d'une zone de fractionnement des pouvoirs). Nous proposons donc d'examiner ici quelques-uns de ces critères pour jeter les bases d'une enquête qui devra être élargie dans le temps et l'espace.

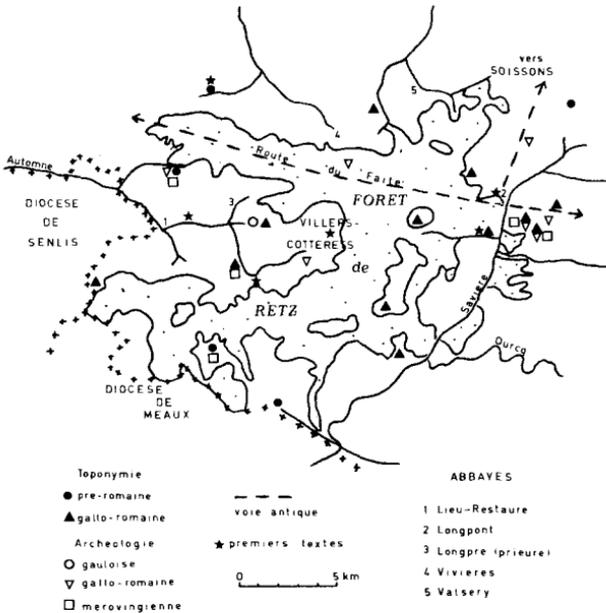
## **I — L'ÉTAT DU PEUPEMENT AU SEUIL DU XII<sup>ème</sup> SIÈCLE : UN ÉQUILIBRE FRAGILE**

A la simple lecture d'une carte le massif forestier de Retz apparaît comme strictement encadré de cours d'eau qui en délimitent l'extension. L'Automne et ses affluents le longent à l'ouest, la Savière puis l'Ourcq marquent sa limite orientale, les petites rivières affluentes de la rive gauche de l'Aisne prennent leur source à la périphérie septentrionale de la forêt (cf. carte 1). Mais en fait ce massif dépassait les bornes ainsi décrites et appartenait à un ensemble forestier plus vaste, déjà bien éclairci vers 1100, qui coupait d'est en ouest le diocèse de Soissons par le milieu et qui allait de la forêt de Cuise (ou de Compiègne) aux bois du Tardenois en passant par les buttes boisées du nord de l'Orxois qui constituaient la ligne de démarcation des bassins de l'Aisne et de l'Ourcq. Prolongeant cette ligne de crête au-delà de la Savière, une "route du Faîte", supportant généreusement les limites communales — preuve de son ancienneté —, traversait de cime en cime le bras nord de la forêt de Retz. Cette voie de passage, naturellement orientée par le relief, était coupée, lors de son franchissement de la Savière, par la route romaine Soissons-Meaux qui suivait sans doute, à partir de Longpont (lieu d'implantation de la future abbaye cistercienne), les rives de la Savière puis de l'Ourcq pour rejoindre le centre de la *civitas* melde voisine.

### *— Les étapes du peuplement*

Cet agencement géographique permet de rendre compte de l'existence, pendant le premier millénaire de notre ère, de deux foyers de peuplement actif, situés à la lisière de la forêt et attestés conjointement par la toponymie, l'archéologie et les textes : l'un, à l'ouest, sur les rives de l'Automne et de ses affluents ; l'autre à l'est, sur les bords

de la Savière et notamment au carrefour de cette rivière et de la route du Faîte (cf. carte 1). L'examen successif de chaque strate chronologique (archéologie et toponymie pré-romaines, archéologie et toponymie gallo-romaines, toponymie des VI<sup>ème</sup>-X<sup>ème</sup> siècles, premiers textes) met bien en évidence, dans la longue durée, la lente et continue progression des hommes vers ou dans la forêt. Les témoins de l'époque pré-romaine sont placés à bonne distance du massif forestier, les toponymes et les sites gallo-romains se trouvent sur le pourtour immédiat de la forêt et même en son sein (Oigny, Fleury, monnaies retrouvées à Vivières). La relative stagnation des temps mérovingiens (nécropoles de Bonneuil, Louâtre et Violaine près de sites gallo-romains, nécropole d'Ivors -toponyme pré-romain) est suivie du renforcement sensible du peuplement à la fin du premier millénaire (toponymes Dampleux, Villers-Cotterêt et Villers-Hélon) tandis que les premiers textes (VIII<sup>ème</sup>-X<sup>ème</sup> siècles) nous font connaître des sites qui à de rares exceptions près sont datés aussi d'avant l'an mil par l'archéologie ou la toponymie (3).



*La région de Villers-Cotterêt avant l'an mil.*

( 3 ) Toponymes pré-romains : Autheuil, Bonneuil, Chaudun, Ivors et Retheuil ; archéologie gauloise : trésor de pièces gauloises de Largny. Toponymie gallo-romaine : Chavigny (com. Longpont), Corcy, Fleury, Largny, Louâtre, Montigny (Oise com. Russy), Oigny, Silly, Soucy, Taverny (com. Villers-Hélon), Vauciennes ; sites gallo-romains de Beaurepaire (com. Longpont), de Bonneuil, de Louâtre, de Violaine, de Villers-Hélon, de Vivières et de Villers-Cotterêts. Nécropoles mérovingiennes de Louâtre, de Violaine, d'Ivors, de Bonneuil et de Vauciennes. Toponymes de la deuxième moitié du premier millénaire ; Ancienneville, Dampleux, Dommiers, Villers-Cotterêts et Villers-Hélon.

Ainsi la villa de Longpont (avec le site gallo-romain de Beaurepaire sur son finage) est nommée dans une notice mérovingienne pour l'abbaye Saint-Médard de Soissons tandis que Vez (*Vadum* d'où "Valois") est une possession de cette même abbaye au IX<sup>ème</sup> siècle. Corcy, Coyolles et Villers (-Cotterêts?) sont mentionnés dans un acte faux de Charles le Chauve pour l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. Enfin Saint-Médard aurait reçu de Charles le Simple huit manses à Retheuil en 906 (4). Les autres localités du secteur font leur apparition entre 1050 et 1130 au fur et à mesure de l'essor de la documentation écrite (5).

De ces textes ressort l'impression que les grandes abbayes soissonnaises fondées à l'époque mérovingienne ont peu développé leurs possessions aux abords du massif forestier. Saint-Crépin en est totalement absente ; Saint-Médard, installée, surtout à Vez, ne garde des droits à Longpont que jusqu'en 1138. Seule l'abbaye Notre-Dame est mieux implantée, essentiellement, aux XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles, sur la frange orientale, à Corcy, Fleury et Chaudun. Cette différence d'implantation des vieilles abbayes avec le Soissonnais central (vallées de l'Aisne et de la Vesle), pour logique qu'elle soit, me paraît conforter l'idée, retirée par ailleurs de la documentation écrite des années 1100-1130, d'une implantation humaine encore partielle dans la région de Villers-Cotterêts à la fin du Haut Moyen Age. Le peuplement y étant incomplet on assiste, jusque dans les dernières décennies du XI<sup>ème</sup>-siècle, à la fois à une avancée des hommes vers les bois et des terres restées vierges et au retour offensif de la friche en des secteurs que la toponymie, l'archéologie ou les textes du Haut Moyen Age donnaient comme fréquentés.

#### — Des conquêtes récentes

Il est difficile de s'appuyer fermement sur la toponymie dont les propositions de datation sont souvent imprécises. Néanmoins la fixation des hommes dans les villages de Vivières (latin *vivarium* "vivier", toponyme attesté à l'époque gallo-romaine seulement à Viviers en Ardèche au V<sup>ème</sup> siècle ; les Viviers et Vivières, répandus dans toute la France apparaissent au mieux vers 950) et de Dampleux (*Dompnus Lupus* "saint Loup" en 1153, toponyme VI<sup>ème</sup>-X<sup>ème</sup> siècle ?) ne prétend

---

( 4 ) Longpont : notice de 716 dont l'authenticité reste à établir ; analysée par Clovis Brunel, "Les actes mérovingiens pour l'abbaye de Saint-Médard de Soissons", dans *Mélanges Louis Halphen*, n° X, P. 77-78, elle mentionne la "*villam nuncupatam Longoponte in pago Suessonico*". Vez : diplôme authentique de 866-870, conservé en original, éd. G. Tessier, *Recueil des actes de Charles II le Chauve roi de France*, t.II, n° 338, p. 248-254. Corcy, Coyolles et Villers : faux composés à une date indéterminée, éd. G. Tessier, op. cit., t. II, n° 494, p. 639-645. Retheuil : mention de la donation royale, éd. Ph. Lauer, *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, n° LII, p. 113-114.

( 5 ) Apparaissent entre l'an mil et 1100 Bonneuil (1053), Chavigny (1070), Corcy (1057) et Fleury (peu avant 1100).

guère remonter au-delà de l'époque carolingienne. Mais surtout nous avons pour Puiseux un témoignage écrit exceptionnel permettant de dater la fin du processus d'individualisation de cette localité par rapport au village voisin de Soucy. En 1100 l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes détient l'"autel de Soucy et Puiseux" ; le culte et l'église paroissiale sont donc communs aux deux localités dont c'est la première apparition dans les textes. En 1110 on parle désormais des "autels de Soucy et de Puiseux" et en 1139 de leur "églises" ; les paroisses et par conséquent les terroirs sont alors différenciés (6). Les gens de Soucy (toponyme gallo-romain) ont étendu au XI<sup>ème</sup> siècle leur emprise sur la lisière septentrionale de la forêt, déboisant ce qui est devenu une clairière suffisamment peuplée vers 1100 pour recevoir un nom spécifique. Les limites communales actuelles de Soucy et de Puiseux, calquées sur les anciennes limites paroissiales, attestent bien la coupure artificielle des deux terroirs par leur disposition en une bande s'étirant du nord au sud et formant comme un couloir de pénétration des hommes vers la forêt.

— *Des lieux désertés : Chaudun et Longpont*

En contrepoint de ces avancées récentes, il est à noter que les progrès des cultures dans un secteur aussi incomplètement quadrillé restent toujours menacés, les gains de terres à la merci d'une rupture d'équilibre, d'une faiblesse momentanée des hommes, d'incidents climatiques ou de destructions guerrières. C'est ce que nous apprend l'histoire de Chaudun (à l'extrémité nord-est de la région) et de Longpont.

La situation difficile de Chaudun (toponyme sans doute pré-romain en *-dunum* "forteresse"), placé le long de la voie Soissons-Meaux, est décrite dans un texte de 1100 qui délimite les droits respectifs des abbayes de Notre-Dame de Soissons et de Saint-Jean-des-Vignes sur le village. La charte épiscopale qui rapporte l'affaire qualifie Chaudun de simple *locus* et rappelle son passé : "cet endroit (*locus*) qui était autrefois un village -ou, plus certainement, une exploitation agricole (*villa*), avait été presque réduit à la solitude tant par la négligence des hommes que par leurs dévastations" (7). Étant donné la position de Chaudun sur le plateau soissonnais à bonne distance de la forêt, on peut penser que la friche, plutôt que les bois, a progressivement repris ses droits au sein d'un domaine monastique tombé à l'abandon à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle.

---

( 6 ) En 1100 : *altare de Succiacio et Puiseu* (Bibl. nat., lat. 11004, fol. 32) ; noter l'absence d'un terme latin pour désigner Puiseux, signe évident du caractère récent de l'appellation de l'endroit, nommé en français seulement. En 1110 : *altaria de Sulciaco et de Puisou* (Arch. nat., K21, n<sup>o</sup> 1/11) et en 1139 : *ecclesias de Puso et de Succii* (bulle d'Innocent II : Bibl. nat., Picardie 296, n<sup>o</sup> 7).

( 7 ) Bibl. nat., latin 11004, fol. 32-33 r<sup>o</sup>.

Le même cas de figure se retrouve à Longpont, site qui nous occupe au premier chef puisqu'il est en 1132 le lieu d'implantation des moines de Clairvaux dans le diocèse de Soissons. Les compagnons de saint Bernard prennent, semble-t-il, possession d'un site quasi-déserté, ancien siège cependant d'une paroisse ainsi que le rappelle une charte de l'évêque Josselin datée de 1146 : "votre monastère, qui était autrefois le siège d'une paroisse mais qui a été ensuite presque réduit à la solitude par la malice du temps..." (8). La charte de fondation de 1132 est, elle, plus précise encore quant à l'existence de terres cultivées et de friches sur le terroir donné aux cisterciens. Le principal donateur, Gérard de Quierzy, y lègue toutes ses terres, tous ses prés, cours d'eau "et dans les bois, toutes les terres qui paraîtront, par les traces encore discernables, labourables ou propres aux labours, ou toutes celles dont on pourra déterminer par des marques certaines *qu'elles ont été autrefois labourées et cultivées même si à cause d'un long abandon les arbustes et les arbres y ont repoussé*" (9). La villa mérovingienne du VIII<sup>ème</sup> siècle, qui s'était développée à proximité d'un carrefour routier et d'un site gallo-romains, voyait donc au début du XII<sup>ème</sup> siècle la friche et la forêt, toute proche, occuper une bonne part du finage de la paroisse désertée.

Il y a par conséquent tout lieu de penser que le peuplement de la région de Villers-Cotterêts était fort mitigé au début du XII<sup>ème</sup> siècle : malgré de nombreux témoignages d'occupations humaines anciennes (au moins depuis la fin de l'époque gauloise) et des avancées nettes au cœur de la forêt, quelques localités étaient assimilées à des déserts où les anciens terroirs de culture étaient parfois encore repérables par une plus faible densité des broussailles ou des bois. C'est dans ce contexte que surviennent les fondations des années 1120-1130.

## II — L'ENCADREMENT DES FIDÈLES : PAROISSES, MOINES ET CHANOINES

### — Les paroisses

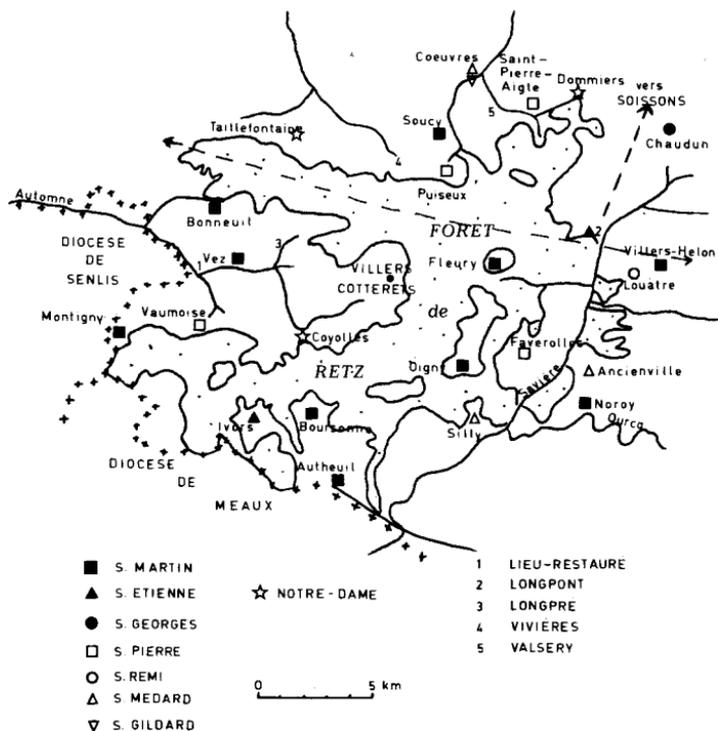
Il est évidemment important, dans une telle enquête, de prendre la mesure de l'intensité et de la qualité de l'encadrement des fidèles, paroisse par paroisse, pour connaître la toile de fond religieuse dans laquelle s'inscrivent les nouvelles fondations monastiques et canoniales.

Tout d'abord une carte des dédicaces paroissiales (cf. carte 2) confirme en partie les données du peuplement. Par exemple, l'aire de diffusion du culte de saint Martin — le culte le plus répandu dans la région comme dans l'ensemble du diocèse, avec dix paroisses sur plus d'une trentaine — correspond assez fidèlement à l'espace couvert par

---

( 8 ) Arch. dép. Aisne, H 692, fol. 50 r<sup>o</sup>-51 r<sup>o</sup>. La même expression "*in solitudinem pene redactus*" est employée à Chaudun et à Longpont pour qualifier un lieu semi-déserté.

( 9 ) Bibl. nat., Picardie 289, n<sup>o</sup> 1 (original de 1132).



*Les dédicaces paroissiales*

les toponymes et les sites archéologiques des époques pré-romaine et romaine (par exemple deux toponymes pré-romains et quatre gallo-romains), témoignage sinon de l'ancienneté des églises martinienues, du moins de leur installation dans les plus vieux centres de peuplement. Les cultes de saint Pierre, de saint Etienne et de la Vierge couvrent au total dix paroisses supplémentaires mais la datation et la cause de la dédicace nous échappent en grande partie. Les saints mérovingiens du VI<sup>ème</sup> siècle, Médard (trois paroisses), Remi (une paroisse), Aubin d'Angers (à Retheuil) et Loup (à Dampleux), ou du VII<sup>ème</sup> siècle comme Sulpice (mort en 644) (à Montgobert) complètent ce quadrillage de façon disparate (un toponyme pré-romain, 3 toponymes ou sites gallo-romains et des toponymes récents comme Dampleux ou Montgobert). Tout au plus peut-on relever que l'église de Puisseux, créée après 1100 à partir de celle de Soucy (toponyme gallo-romain et dédicace à saint Martin), se place sous l'invocation de saint Pierre dont le culte a donc traversé les siècles (10).

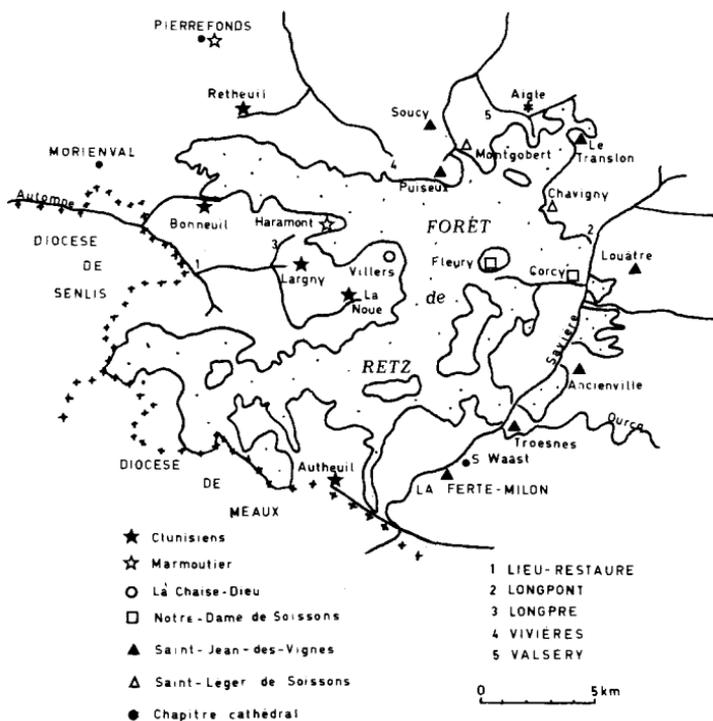
(10) Pour l'ensemble de la question des dédicaces paroissiales dans le diocèse de Soissons il faut consulter : Reinhold Kaiser, *Untersuchungen zur Geschichte der Civitas und Diözese Soissons in römischer und merowingischer Zeit*, Bonn, L. Röhrscheid, 1973, p. 271-291, et sur les diocèses voisins de Beauvais et de Noyon, les travaux de M. Th. Morlet dans le *Bulletin philologique et historique* de 1967 et de 1970. Sur saint Martin on peut voir notamment : E. Ewig, "le culte de saint Martin à l'époque franque" dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, XLVII (1961), p. 1-18, ou l'exemple régional présenté par Jean Fourmée, "L'intérêt de la dédicace à saint Martin pour l'étude de la formation des paroisses rurales et urbaines en Normandie", dans *Bulletin philologique et historique*, 1975, p. 21-30.

— *Présences monastiques*

Plus intéressante pour notre propos, la distribution des implantations monastiques est révélatrice du rôle de repoussoir joué jusque vers 1100 par le massif forestier (cf. carte 3). Nous l'avons déjà dit, les trois grandes abbayes soissonnaises se font discrètes : Saint-Crépin est totalement absente de la région, Saint-Médard est présente à Longpont et à Vez ; seule l'abbaye Notre-Dame, peut-être déjà installée à Corcy et à Coyolles aux temps carolingiens, tient à l'époque qui nous intéresse deux paroisses, Corcy et Fleury, non loin de l'antique carrefour de la Savière et de la route du Faîte.

Les abbayes de Morienvall, de Saint-Denis et de Sainte-Geneviève sont établies à peu de distance de la région, respectivement au nord-ouest (Morienvall), au nord-est (Pouy et Laversine pour Saint-Denis) et au sud-est (Saint-Waast près de la Ferté-Milon et Marizy-Sainte-Geneviève), sans avoir cependant d'influence à l'intérieur de celle-ci.

En fait la prise ou la reprise en mains des paroisses de la région est d'abord l'œuvre des grands monastères du XI<sup>ème</sup> siècle, Cluny et Marmoutier. Cette opération progresse tout au long des années 1050 à 1120 et doit être considérée comme une réponse aux soucis de réforme



*Moines et chanoines dans la région de Villers-Cotterêts*

de l'Église du temps, comme l'expression de la volonté de faire échapper des mains des laïques les églises, leurs dîmes et leurs appartenances (11). Et de fait la mention de la détention par un laïc accompagne le plus souvent la remise aux religieux de l'église, de l'autel ou de la dîme. Dès 1053 le monastère Saint-Arnoul de Crépy — passé à Cluny seulement en 1076 — reçoit du comte Raoul de Crécy l'autel de Bonneuil-en-Valois, détenu indûment. Devenu prieuré clunisien, Saint-Arnoul se voit attribuer avant mai 1107 l'église de Rethueil (restituée par les seigneurs de Pierrefonds ou l'un de leurs chevaliers ?) qui constituent le point le plus avancé de ses possessions dans le secteur (12). Cluny a été également relayé dans la région par son prieuré parisien de Saint-Martin-des-Champs, enfant chéri des rois de France, ses fondateurs, et de leur parenté. Ces liens originels permettent de mieux comprendre que Saint-Martin obtienne la confirmation par la comtesse Adèle de Vermandois, veuve du comte Hugues, *frère du roi Philippe I<sup>er</sup>*, de la restitution de l'église de Lagny-sur-Automne par un chevalier qui la tenait en fief de la comtesse (13). L'influence du prieuré parisien s'étend plus au nord jusqu'à Vivières où Hugues le Blanc, seigneur de La Ferté-Milon, lui donne des biens — mais pas l'église — entre 1121 et 1123. Cette opération se fait avec l'accord du comte de Champagne Thibaud II dont la parenté est connue aussi pour ses faveurs envers Cluny : Thibaud I<sup>er</sup> fonde le prieuré de Coigny au diocèse de Soissons, Etienne-Henri (le père de Thibaud II) protège également ce prieuré tandis que la mère de Thibaud II, la comtesse Adèle, installe Saint-

---

(11) L'histoire des paroisses et de leur patronage par les monastères ou les chanoines réguliers a donné lieu à de nombreuses études dont une synthèse a été réalisée par le P. Joseph Avril, "Recherches sur la politique paroissiale des établissements monastiques et canoniaux XI<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle)", dans *Revue Mabillon*, 59 (1976-1980), p. 453-517. On trouvera d'autres travaux sur le sujet dans les récents *Actes du 109<sup>ème</sup> Congrès national des sociétés savantes*, Dijon, 1984, t.I, consacrés à "l'encadrement religieux des fidèles au Moyen Age et jusqu'au concile de Trente", avec notamment l'article d'Henri Platelle, "La paroisse et son curé jusqu'à la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle : orientations de recherche actuelle", p.11-26.

(12) Bonneuil (1053) : *Bibl. nat.*, Moreau 25, fol. 118-119. Rethueil (3 mai 1107) : bulle du pape Pascal II (*Migne, Patrologiae latinae...*, t. 163, col. 210). A propos des Clunisiens dans le diocèse de Soissons le récent article de Philippe Racinet, "Implantation et expansion clunisiennes au nord-est de Paris (XI<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècles)", dans *Le Moyen Age*, XC n° 1 (1984), p. 5-37, s'appuie par trop sur les textes imprimés et les inventaires de titres du XVIII<sup>ème</sup> siècle ; le recours aux chartes originales en latin - ainsi que la consultation de l'ouvrage fondamental de Michel Bur, *La formation du comté de Champagne*, Nancy, 1977 - aurait évité à l'auteur des erreurs fatales du type de celles qu'il a tirées des inventaires de titres de Saint-Arnoul de Crépy, datés de 1732 (*Arch. dép. Oise*, H 2937 bis et 2938) et cités à 11 reprises : ainsi le comte de Champagne Etienne Henri, mort en 1102, ne peut donc partir en croisade en 1103 comme il est indiqué p. 28 (la charte originale correspondante, sans date, est cotée H 3100 et doit dater des environs de 1100) ; l'acte relatif à Chézy-en-Orxois cité p. 29 ne date pas de 1102 puisqu'il s'agit d'une charte de l'évêque de Meaux Manasses II (1134-1158) et non de l'évêque de Soissons Manassès (1103-1108) : Ph. Racinet en tire un "comte Simon" excommunié fantomatique car il s'agit en fait du vicomte de Meaux Simon bien connu par ailleurs (l'acte est édité dans l'ouvrage de Dietrich Lohrmann, *Papsturkunden in Frankreich, Nördliche Ile-de-France und Vermandois*, Göttingen, 1976, n° 83, p. 347-348, ce que semble ignorer l'auteur du susdit article).

(13) Cf. Joseph Depoin, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t.I, 1912, n° 161, p. 255-256.

Martin-des-Champs en Tardenois et finit ses jours dans le prieuré clunisien de Marcigny-en-Brionnais (de 1122 à 1138). Enfin, pour en terminer avec Cluny, le prieuré de Nanteuil-le-Haudouin se voit concéder par l'évêque de Soissons Lisiard l'église paroissiale d'Autheuil-en-Valois, futur prieuré clunisien, elle-même sur la pointe méridionale de la forêt de Retz, à la frontière des deux diocèses de Soissons et de Meaux (14).

L'abbaye tourangelles de Marmoutier est, elle, beaucoup moins bien lotie. S'appuyant sur le centre seigneurial et castral de Pierrefonds, son prieuré Saint-Sulpice s'établit dans plusieurs localités de la région mais la seule paroisse en sa possession est celle d'Haramont (15). Quant à l'abbaye de La Chaise-Dieu, elle fonde un prieuré à Villers-Moines (com. Villers-Cotterêts), sans doute vers 1076 à l'instigation du comte Simon de Crépy (16).

#### — *Les chanoines réguliers*

Parallèlement à cette occupation de la zone occidentale de la région de Villers-Cotterêts par les centres monastiques en vogue au XI<sup>ème</sup> siècle, un mouvement comparable est lancé dans la moitié orientale au profit des communautés canoniales réformées de Soissons, Saint-Léger et surtout Saint-Jean-des-Vignes, la forêt faisant écran entre les deux influences, monastique et canoniale. Exemple précoce de ces nouvelles communautés de chanoines réguliers en plein essor au XI<sup>ème</sup> siècle, Saint-Jean-au-Mont (futur Saint-Jean-des-Vignes) est fondée en 1076, sous la houlette de l'évêque de Soissons Thibaud de Pierrefonds, par un laïc repentant, accapareur d'églises et de dîmes, le châtelain de la vieille forteresse franque de Château-Thierry. Religieux intermédiaires entre les moines et les prêtres séculiers, les chanoines de Saint-Jean vivent dans la pauvreté et en communauté ; n'ayant pas fait vœu de stabilité ils ne sont pas soumis à la clôture, peuvent quitter leur église et desservir les paroisses avides d'une nouvelle spiritualité. Moteurs d'un nouveau et puissant mouvement de réforme de l'Église, les chanoines s'attirent vite les faveurs de l'aristocratie régionale. Depuis Soissons ils se dirigent vers le sud-ouest jusqu'à la frontière du diocèse de Meaux en progressant le long des rivières de la Savière puis de l'Ourcq (cf. la carte 3 tout à fait parlante). Dès 1100 ils prennent pied à la Ferté-Milon, appelés par le châtelain du

---

(14) Vivrières : J. Depoin, *op. cit.*, t.II, 1913, n°218, p. 49-51. Sur Hugues le Blanc et Vivrières, voir *infra* "la fondation de Vivrières". Autheuil : Arch. dép. Oise, H 2650, fol. XXI (éd. Dom Toussaint-Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*, 1731, t.II, p.j. n° 33, p. 22).

(15) Arch. nat., K 23 n° 11/3 et Bibl. nat., nouv. acq. lat. 2096 p. 2 (1144).

(16) Cf. P.R. Gaussin, *L'abbaye de la Chaise-Dieu (1043-1518)*, Paris, 1962, p. 123-124.

lieu, Hugues le Blanc, dont ils desservent la chapelle castrale Saint-Vulgis. Puis entre 1103 et 1108 ils obtiennent l'église de Louâtre sur intervention directe et pressante de ce même Hugues, avant d'emporter également les églises de Troesnes et d'Ancienville, situées entre leurs deux points d'appui précédents (1110) (17).

Les johannistes ont développé un deuxième axe d'implantation sur la lisière septentrionale de la forêt de Retz : patrons des paroisses de Soucy et de Puiseux, comme nous l'avons vu plus haut, ils gèrent en outre la chapelle du Translon, sise au bord d'un secteur en plein défriement, la forêt du Quesnoy (18).

Cette dense présence canoniale est complétée par l'installation des chanoines de Saint-Léger de Soissons dans la paroisse de Montgobert et à Chavigny (com. Longpont) (19). C'est donc un quadrillage très serré qu'ont réalisé les chanoines réguliers de Soissons sur le pourtour oriental de la forêt de Retz, tourné naturellement vers la cité épiscopale, alors que la façade occidentale, moins accessible depuis Soissons, a subi des influences toutes monastiques et étrangères au diocèse lui-même. De la sorte vers 1120 les deux tiers des paroisses de notre région possèdent un patron monastique ou canonial régulier.

Une autre caractéristique de cet encadrement paroissial est l'intervention répétée des seigneurs laïcs dans sa reprise en main. A l'ouest les comtes de Vermandois sont les principaux bienfaiteurs de Saint-Arnoul de Crépy et de Saint-Martin-des-Champs pour ce qui est de leurs implantations valoisiennes. A l'est le seigneur châtelain de la Ferté-Milon, qui est aussi seigneur de Braine, demeure le personnage essentiel. Favorisant les chanoines de Saint-Jean, dans son château et dans les paroisses environnantes, aussi bien que les clunisiens, dans son village de Vivières, il participe aux côtés de son seigneur le comte de Champagne, à l'installation de ces mêmes johannistes dans la chapelle castrale comtale d'Oulchy-le-Château en 1122. Or c'est à cette époque que cet aristocrate de haute volée fonde sur ses terres la première communauté prémontrée du diocèse de Soissons, celle de Vivières ; il y a là plus qu'une coïncidence.

---

(17) Saint-Vulgis : Bibl. nat., Picardie 255, p. 98. Louâtre : Bibl. nat., nov. acq. lat. 2591, n° 28 ; Troesnes et Ancienville : Arch. nat., K21, n° 1/11.

(18) Le Translon : la chapelle de 1100 (Arch. nat., K 21, n° 1/11) est devenue une église en 1139 (Bibl. nat., Picardie 296, n° 7).

(19) Chavigny : après la mention de 1070 concernant l'ancien chapitre de Saint-Léger, une bulle pontificale d'Eugène III de 1145-1153 (éd. D. Lohrmann, *op. cit.*, n° 73, p. 332-333) cite l'"*altare*" de Chavigny et le tiers de l'autel de Montgobert.

### III — LES FONDATIONS PRÉMONTRÉES : VIVIÈRES ET LIEU-RESTAURÉ

L'Ordre de Prémontré constitua au XII<sup>ème</sup> siècle la plus importante congrégation canoniale européenne. Son fondateur, saint Norbert (vers 1080-1134), était le fils du comte allemand de Xanten, prêtre et chapelain de l'empereur Henri V. Touché par la grâce divine et désireux de pratiquer le renoncement et la pauvreté il vendit tous ses biens personnels avant de prêcher et de parcourir la France du nord. Retenu dans son diocèse par l'évêque de Laon et suivi par un grand nombre de fidèles des deux sexes, Norbert se fixa à Prémontré en 1120. L'objectif initial de l'entreprise était de faire vivre une vie ascétique de type cistercien à une double communauté de clercs et de convers laïcs, d'une part, de religieuses (les *sorores*) d'autre part. Le travail manuel et la célébration des offices y constituaient l'occupation quotidienne tandis que le refus de l'état monastique permettait à ces chanoines, prêtres ou non, d'avoir une action sur le "monde", de prétendre à un rôle de régénération du siècle au sein des paroisses elles-mêmes. Mais cette tâche entra vite en concurrence avec les activités internes du monastère, de plus en plus lourdes (offices, messes, célébrations d'anniversaires), de même que le voisinage des religieux et des religieuses fut vite écarté et les sœurs plongées dans un isolement et un oubli immérités (20).

#### — *La fondation de Vivières*

On a vu précédemment quel rôle ont joué aux abords de la forêt de Retz les chanoines réguliers de Saint-Jean-des-Vignes et de Saint-Léger de Soissons. Les compagnons de Saint Norbert se sont introduits à *leur suite* dans le même espace géographique, profitant en quelque sorte de la mode canoniale et surtout de la proximité de leurs bases laonnoises : le diocèse de Soissons, rappelons-le, ne recevra pas moins de six abbayes prémontrées en une vingtaine d'années, Vivières, Saint-Yved de Braine, Chartreuse, Val-Chrétien, Lieu-Restauré et Val-Secret.

---

(20) Sur les religieuses de Prémontré voir : A. Erens, "Les sœurs dans l'ordre de Prémontré", dans *Analecta praemonstratensia*, V (1929), p. 5-6.

La charte de fondation de Vivières, peut-être datée de 1221, rapporte qu'«à la demande du religieux homme le seigneur Norbert», Hugues le Blanc, seigneur de La Ferté-Milon, cède à l'abbé Henri, compagnon du saint, l'église de Vivières et sa dotation en hommes, en terres et en bois avec le droit de pacage pour les porcs et tous les autres animaux. L'acte épiscopal est peu solennel, les seuls témoins sont des dignitaires du chapitre cathédrale de Soissons et des chevaliers attachés à la forteresse de La Ferté-Milon, comme si l'on ne donnait pas une importance particulière à cette installation de chanoines dans un village du Soissonnais (21). L'absence des abbés soissonnais (de Saint-Crépin, de Saint-Médard ou de Saint-Jean-des-Vignes) et des grands laïcs (comtes et autres seigneurs des environs tels ceux de Pierrefonds) donne à penser qu'il ne s'agit pas tant alors de fonder une abbaye (malgré le titre d'«abbé» donné dans la charte à Henri et qui paraît suspect) que de placer des chanoines réguliers «de pointe» dans un village habité, déjà pourvu d'une église et de terres cultivées, et de leur confier le soin du service paroissial (22).

Par ailleurs la personnalité du fondateur, son attitude et son rôle dans la vie de l'Église soissonnaise du temps me semblent revêtir une grande importance. Nous avons détaillé plus haut son activité inlassable en faveur des chanoines réguliers de Saint-Jean qui desservent la chapelle de son château et dont il s'est fait le propagateur dans la région et au-delà, jusqu'à Oulchy. Il est sans doute également cet «Hugues le Blanc» qui est à l'origine, comme seigneur de Braine, de la communauté prémontrée de Chartreuve. Aristocrate de haut rang, seigneur châtelain de deux des plus puissantes forteresses de la région, Braine et La Ferté-Milon, il est qualifié dans les chartes d'*optimus princeps* et d'*illustris vir*, cité, en compagnie d'Enguerrand de Coucy, du comte Eble de Roucy et du comte André de Ramerupt, parmi les *nobilissimi viri* coalisés en 1103 contre Thomas de Marle (23). Un tel personnage s'est naturellement inséré dans les courants de réforme religieuse alors en expansion dans l'aire régionale qu'il fréquente ; ses convictions religieuses, ses liens éventuels avec des réformateurs ou Saint Norbert, la nécessité d'un meilleur encadrement spirituel de la population croissante de ses territoires ont pu

---

(21) Il y a tout lieu de penser que la Charte sur parchemin conservée aux Archives nationales (R 4/234) est un pseudo-original (la date inscrite à l'origine était 1111 et a été corrigée par la suite en 1120) bien que son texte, jusque là inconnu, soit meilleur que celui publié par le P. Hugo, *Sacri et canonici ordinis praemonstratensis annales*, t. II, *probat.* 645-646.

(22) Dans une notice de 1121-1123 rapportant une donation du même Hugues le Blanc aux moines de Saint-Martin-des-Champs dans le village de Vivières, les «chanoines» sont nommés sans mention de leur appartenance à Prémontré. Cet indice va dans le sens d'une banalisation de l'installation prémontrée à Vivières : «*si autem canonici supradicte ville Vivarii velent eisdem monachis dare...*» (éd. J. Depoin, *op. cit.*, t. II, n°218).

(23) Suger, *Vie de Louis le Gros*, éd. A. Molinier, p. 15-17.

être quelques-unes de ses motivations. Quoiqu'il en soit l'établissement de Vivières prit de l'essor et une bulle du pape Honorius II du 16 février 1126 le cite parmi les "filles" de Prémontré en deuxième position derrière Saint-Martin de Laon.

— *Lieu-Restauré*

Peu avant 1138, moins de vingt années après l'épisode de Vivières, une seconde fondation prémontrée intervient dans l'ouest de la région lorsque le comte Raoul de Vermandois fait don aux frères de l'abbaye prémontrée de Cuissy (au diocèse de Laon) d'une terre labourable à Bonneuil. Cette donation sur le terroir d'un vieux village du Valois, pays dont Raoul est le maître, a clairement pour objectif d'instaurer une abbaye de chanoines réguliers (24). La charte de fondation (cf. photographie), dont l'original est conservé dans le fonds de Cuissy, est cette fois-ci plus solennelle. Scellée du grand sceau équestre comtal, elle porte les souscriptions de Pierre, évêque de Senlis (dans le diocèse duquel se trouve Crépy, centre politique du Valois), des abbés de Longpont et de Vivières (les deux plus récentes fondations du secteur, l'une cistercienne, l'autre prémontrée), de Luc, abbé de Cuissy, et de l'abbé de Clairvaux, Saint Bernard en personne : l'élite des nouveaux courants monastique et canonial est ici présente (25).

Raoul dit l'Ancien, le fondateur de l'établissement, est un très grand personnage. Neveu du roi de France Philippe I<sup>er</sup>, cousin germain de Louis VI, il réunit entre ses mains les comtés d'Amiens et de Vermandois ainsi que le Valois. Une légende tenace veut qu'il ait fondé Lieu-Restauré pour réparer ses torts c'est-à-dire la répudiation de sa première femme, proche parente du comte de Champagne, dont il n'a pas eu d'enfant. En fait Raoul ne fit annuler son mariage, pour motif de parenté, par les évêques de Noyon, de Laon et de Senlis qu'en 1141 ou 1142 ; il se remaria aussitôt à Pétronille alias Adélaïde d'Aquitaine, sœur d'Aliénor, l'épouse de Louis VII. Il s'ensuivit un "conflit politico-religieux" qui opposa Raoul à la Champagne, à la papauté et à Saint Bernard mais Lieu-Restauré était alors déjà fondée ; ce sont les cisterciens de Longpont qui ont profité des largesses réparatrices du comte (26).

---

(24) Charte originale conservée aux Archives nationales en L 993, n°29 (s.d.) : "*hoc autem eo pacto fieri volumus ut in ea quam instauramus ecclesia abbatia canonicorum regularium constituatur...*".

(25) Le "prêtre Haimon" qui souscrit la charte est le futur premier abbé de Lieu-Restauré.  
(26) Cet épisode du remariage de Raoul est largement abordé dans l'article de Louis Duval-Arnould, "Les aumônes d'Aliénor dernière comtesse de Vermandois et dame de Valois (+ 1213)", dans *Revue Mabillon*, LX n° 295-296 (janvier-juin 1984, p. 395-463 (notamment p. 396-397)). L'histoire des comtes de Vermandois et du Valois au XII<sup>ème</sup> siècle est également traitée dans un autre article de cet auteur, "Les dernières années du comte lépreux Raoul de Vermandois (v. 1147-1167...)" et la dévolution de ses provinces à Philippe d'Alsace", dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 142 (janvier-juin 1984), p. 81-92.



Charte de fondation de Lieu-Restauré  
(Arch. nat., L 993, n°29)

(Photo Archives Nationales)

Les chanoines s'implantent à Lieu-Restauré dans une paroisse clunisienne, puisque l'église relève depuis 1053 de Saint-Arnoul de Crépy, sur un terroir ancien (Bonneuil est un toponyme pré-romain, l'église paroissiale y est dédiée à saint Martin) et déjà cultivé : l'objet principal de la donation est une "*terram arabilem*". Ils reçoivent par ailleurs les redevances paysannes en nature attachées à cette terre et se trouvent donc impliqués dès l'origine dans le système en vigueur de culture et de prélèvement des profits des "*rustici*". Néanmoins le site de leur implantation, très différent de celui de Vivières, semble les éloigner d'un contact direct avec le siècle. Placée en marge des terroirs villageois à plus de deux kilomètres au sud de Bonneuil et à un kilomètre de Vez, l'abbaye borde un fonds quasi-marécageux engendré par la rivière de l'Automne toute proche. Cette situation correspond assez bien au nouvel état d'esprit prémontré qui s'impose à partir de la fin des années 1130. Pour ne prendre que le diocèse de Soissons, si les Prémontrés s'implantent vers 1130 encore dans le gros bourg castral de Braine, en revanche les fondations postérieures de Chartreuve, de Val-Chrétien ou de Val-Secret se font au cœur des campagnes et à l'écart des centres villageois, dans des lieux peu fréquentés et isolés, favorisant la retraite et le recueillement. C'est à cette nouvelle orientation de la vie prémontrée que répond le transfert en 1148 ou 1149 des chanoines de Vivières à Valsery (écart de la commune de Cœuvres) dont le nom "*Vallis serena*" (le val serein) est à lui seul tout un programme de vie et l'indice d'une paix enfin trouvée loin des hommes (27).

— *De Vivières à Valsery : une nouvelle orientation*

La migration des frères de Vivières dans la commune actuelle de Cœuvres s'est faite en trois temps. Tout d'abord ceux-ci, trop à l'étroit dans le cadre strictement villageois de Vivières ou déjà peut-être à la recherche de l'isolement, acquièrent en 1141, contre cens, un domaine chevaleresque en "état de marche" (clôtures, jardins, bâtiments et vignes sont cités dans la charte de donation) à Saint-Agnan, un hameau de la commune voisine de Soucy. Ils complètent cette acquisition par l'obtention de l'autel et de dîmes, autre signe de l'ancienneté du lieu et de son peuplement (28).

---

(27) Dans le même ordre d'idée on peut citer les noms des abbayes de *Val-Secret* et de *Val-Chrétien* qui témoignent du désir de vivre dans un lieu retiré, "au secret", dans un endroit véritablement digne des serviteurs de Dieu et de leur foi, dans un endroit vraiment "chrétien".

(28) Le don du domaine de Saint-Agnan par des chevaliers du château de Pierrefonds date de 1141 (Arch. dep. Aisne, H 1077). Le don de l'autel par l'évêque de Soissons et de dîmes par un chevalier (Bibl. nat., Picardie 293, n° 3) est complété par un don de dîmes effectué par l'abbaye de Saint-Denis (Arch. nat., L 847, d. 2 et L 1009 A, n° 50).

En une seconde étape s'opère la dissociation des communautés masculine et féminine du monastère dont le caractère double était occulté par la documentation précédente. En effet en 1148 le fondateur de Lieu-Restauré, le comte Raoul de Vermandois, donne le lieu de Javages (com. Faverolles) en bordure de la forêt de Retz et de la Savière pour y construire un oratoire et une habitation destinés au séjour des sœurs de l'abbaye "afin qu'éloignées du trouble du siècle elles puissent y servir Dieu" (29).

Cette retraite d'une partie de l'abbaye est parfaite l'année suivante lorsqu'un chevalier de Saint-Pierre-Aigle, souche d'une famille bien implantée dans les environs tout au long des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, fait don du nouveau siège de l'abbaye et du vivier qui la juxte (30). Situé à l'écart des agglomérations villageoises dans le fonds humide d'une branche du rû de Retz qui se jette plus au nord dans l'Aisne, le nouveau site du monastère offre toutes les conditions de solitude et de calme requises par l'orientation quasi-monastique des chanoines de Prémontré au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle.

#### IV — LES CISTERCIENS DE LONGPONT

##### — *L'idéal cistercien*

A la recherche d'une nouvelle voie monastique les Cisterciens (Cîteaux est fondé en 1098) ouvrent un champ spirituel original entre les tendances érémitiques de quelques ascètes d'exception et le régime de communauté dans la pauvreté, mais ouverte sur le monde, lancé par les chanoines réguliers. Le désir de respecter à la lettre la règle bénédictine fait refuser totalement le monde aux moines de Cîteaux et de ses filiales : "aucun de nos monastères ne doit être construit dans les cités, les châteaux, les villes mais dans les lieux déserts à l'écart de la fréquentation des hommes". Par ailleurs toute volonté individuelle est abolie, la pauvreté, tant personnelle que collective, est une gloire. La *Charte de charité* de 1119 interdit aux monastères la possession des églises, des villages, des serfs, des fours et moulins banaux, des cens ou des dîmes. Il est défendu d'acheter et par consé-

---

(29) Charte comtale éditée dans la *Gallia christiana...*, t. X, *ad prob.*, n° XXXII, col. 118.

(30) Le transfert est bien datable de 1148-1149 : en 1148 Henri est encore abbé de Viviers (charte citée note 29) et en 1149 il est abbé de Valsery (Arch. nat., L 847, d. 2). Le chevalier Pierre d'Aigle ratifie en 1157 le don fait par son père Jean le Roux du "*sedem cum omnibus appenditiis ejus ubi ipsa abbatia fundata est*" (Arch. nat., L 1009 A n° 57). Le motif souvent invoqué, pour expliquer le transfert à Valsery, du voisinage impossible des frères avec une tour sise à Viviers est anachronique : c'est en 1174 que Philippe comte de Flandre et de Vermandois dédommage les frères des désagrément occasionnés par l'édification de "sa" tour ("*pro recompensatione cujusdam dampni ecclesie Vallis serene illati ab edificandis turrim meam apud Viviers eo quod ipsa turris cum muro et circumadjenci aggere suo ejusdem ecclesie terras et aisantias intolerabiliter occupabat...*", ed. Victor de Beauvillé, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, t. II, 1867, n°XI, p. 11-12).

quent la possession d'argent est interdite, d'où la prédominance du travail manuel ; les moines doivent vivre du travail de leurs mains, aidés lors des grands travaux par les convers, laïcs retirés au monastère et employés également aux besognes artisanales. Pénitence et obéissance, rejet des richesses et de la famille, prévention des tentations de l'esprit (étude, travail intellectuel) et de la chair (éloignement de la femme dès les origines de l'Ordre) sont à l'ordre du jour, cette voie ascétique rigoureuse se voulant une réaction contre les atténuations de la règle bénédictine primitive, en particulier chez les Clunisiens (31).

### — *La fondation de Longpont*

A la différence de l'ordre de Prémontré pour lequel le Soissonnais se situe, de par sa position géographique, à l'amorce du mouvement de diffusion, les Cisterciens s'implantent relativement tard dans notre diocèse. En 1132, date de la fondation de Longpont, les diocèses limitrophes étaient déjà pourvus d'établissements cisterciens : Foigny (1121) — et bientôt Vauclair (1134) — pour celui de Laon, Igny (1126).

L'installation des Cisterciens de Clairvaux à Longpont a donné lieu à la rédaction d'une grande charte épiscopale solennelle, dont la richesse d'informations est inestimable, tant sur les familles aristocratiques, les terroirs et les cultures que sur les conditions et l'état d'esprit de la fondation (32).

L'évêque Josselin se présente comme l'instigateur des opérations et développe dans le préambule de sa charte quelques idées fondamentales : "il est, dit-il, de notre bonne dévotion et de notre devoir d'édifier des églises dans les lieux appropriés de notre diocèse... Nous devons nous appliquer à faire le bien à tous mais surtout aux serviteurs de la foi. Touché par *le bon renom et l'amour de la sainte religion de l'ordre cistercien*, nous avons réclamé de cet ordre un abbé et des frères de Clairvaux et les ayant pris avec dévotion de la main de sire l'abbé Bernard nous avons fondé pour eux une église abbatiale sur le terroir de Longpont. Cet endroit qui relève de notre diocèse est suffisamment proche de nous et convient bien, tant par *la solitude du désert* que par *la bonne abondance de ses terres, bois, eaux et prés*, à ceux qui y vivront de façon

---

(31) La question des implantations, de la remise en cause du projet initial cistercien et de l'évolution de l'économie cistercienne est largement traitée dans l'article de Charles Higounet, "Le premier siècle de l'économie rurale cistercienne", dans *Atti Della Settima Settimana internazionale di studio*, Mendola, 1977, p. 345-368, et dans les *Actes des Troisièmes journées internationales d'histoire de Flaran* (16-18 septembre 1981) : "L'économie cistercienne : géographie, mutations du Moyen Age aux Temps modernes", Auch, 1983, 226 p. L'article de Georges Despy, "Les richesses de la terre : Citeaux et Prémontré devant l'économie de profit aux XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles", dans *Problèmes d'histoire du christianisme*, 5 (1974-1975), Bruxelles, p. 58-80, fait d'utiles confrontations entre les deux ordres qui nous intéressent ici.

(32) Bibl. nat., Picardie 289, n° 1 (1132).

singulière et *grâce à leur travail...*”. Après un passage louangeur sur l’Ordre, l’évêque retrace donc les épisodes de son appel à l’élite monastique de Clairvaux et à saint Bernard, puis il met en avant les caractéristiques cisterciennes des temps primitifs, souvent mises en exergue par les moines eux-mêmes : vie consacrée au Seigneur et à la défense de la foi, retraite au désert mais aussi importance du travail manuel d’où la nécessité de posséder des terres cultivables, objets principaux des donations. Ce besoin *vital* de terres, de même que les précisions données par la charte de 1132 sur les cultures et les friches (cf. *supra* “des lieux désertés : Chaudun et Longpont”) ou le texte de 1146 rappelant le malheur de l’ancienne paroisse de Longpont que l’on dit désertée mais que l’arrivée des Cisterciens délivre tout de même des intrusions laïques (33), donnent à penser que cette fondation cistercienne s’est faite dans un “désert” imparfait. Les moines ont pris possession d’un coin de terre où beaucoup est à reconquérir, où la vie cependant a perduré, où les cultures ont subsisté, où des hommes résident encore sans doute puisque des laïcs y exercent des droits. Des broussailles, oui, mais à côté de terres en culture ; un désert peut-être, mais à quelques pas de lieux peuplés, surtout si l’on songe que l’ancienne voie romaine Soissons-Meaux a très certainement persisté jusqu’à cette époque car des droits de péage sont perçus alors dans la commune voisine de Corcy (34).

Il n’empêche que les Cisterciens de Longpont, plus que d’autres, ont su rendre prospères des terres en voie d’abandon. Ils se font bien souvent les champions de l’impossible comme à Montrambeuf (com. Vierzy), près de l’abbaye, où leur sont attribuées des terres possédées jusque là par les moines de Nogent-sous-Coucy qui “malgré de grandes dépenses n’avaient pu en retirer de fruits” : les Cisterciens se chargeront de faire fructifier ce territoire soi-disant déficitaire tandis que les Nogentais se contenteront des revenus de l’autel, plus sûrs et auxquels n’ont en théorie pas droit les compagnons de Saint Bernard (35).

---

(33) La charte de 1146, citée note 8, précise que “votre monastère autrefois siège d’une paroisse, mais ensuite presque réduit en désert par la malice du temps, est enfin protégé par une miséricorde supérieure. En effet parce que désormais l’autel de Longpont s’est de nouveau émancipé d’une ancienne invasion de la main laïque grâce à la vertu de Dieu et à notre labeur...”.

(34) Voir dans le même esprit l’article de Robert Fossier, “L’économie cistercienne dans les plaines du nord-ouest de l’Europe” dans *Actes des troisièmes journées... de Flaran* (1981), p. 61 : “de même il est bien inutile de s’interroger sur le réalisme du retrait absolu au désert dans un monde qui, au même moment précisément, s’engage vers l’économie de marché”, et p. 67 : s’installer “au désert” n’implique pas la recherche de sols de mauvaises qualité ou le refus de donations prometteuses. Il est bien entendu que les créations ne manquent pas qui furent faites dans les broussailles... Mais en définitive... la majorité des établissements se trouvent dans des conditions très satisfaisantes..., on a même l’impression que les implantations initiales dans un site discutable, comme les clairières isolées, n’ont été admises que parce qu’il s’agissait de sites d’occupation humaine très ancienne, par exemple gallo-romaine, et ultérieurement délaissés...”.

(35) Voir à ce sujet la charte de fondation de 1132.

Quant aux donateurs le principal en est Gérard de Quierzy, détenteur non seulement de la célèbre forteresse héritière du palais carolingien des bords de l'Oise mais aussi de la seigneurie de Muret, véritable point d'ancrage de la famille au cœur du Soissonnais médiéval et qui s'étend de la Crise à la Savière, jusqu'à Longpont. Un chevalier du Vermandois, Milon de Clastres, et un autre de La Ferté-Milon, Adam Brulard, complètent la dotation initiale de l'abbaye à Longpont même. Mais c'est surtout l'examen des accords des différents seigneurs de Gérard de Quierzy qui permet de restituer à la fondation tout son sens. En premier lieu le vicomte de Meaux, Geoffroy, seigneur de la Ferté-Ancoul (aujourd'hui La Ferté-sous-Jouarre), que les historiens de Longpont ont jusque là pris pour un chevalier ou un seigneur de La Ferté-Milon, confirme le don de son fief (36). Lorsqu'on sait qu'Hugues le Blanc, seigneur de Braine et de La Ferté-Milon, promoteur des chanoines réguliers de Saint-Jean et de Prémontré, était un membre de cette famille champenoise de Meaux/La Ferté-Ancoul, la présence de Geoffroy est révélatrice de la permanence de l'intérêt porté par cette famille aristocratique de haut rang aux nouveaux courants religieux de l'époque. En second lieu, l'intervention d'Hugues, seigneur de Plancy — dans l'Aube —, auquel appartient en dernier ressort et de droit héréditaire le "chacement" de Gérard de Quierzy, suscite les témoignages de l'évêque de Langres — diocèse dont dépend Cîteaux lui-même — et du duc de Bourgogne. Ces indices convergents autorisent donc à sortir d'une explication de la fondation de Longpont par les seules relations de l'évêque de Soissons avec saint Bernard, l'installation des moines de Clairvaux en Soissonnais se trouvant en réalité tout autant placée sous le patronage de familles champenoises (noter dans la charte de fondation la présence d'André de Baudement, seigneur de Braine et sénéchal du comte de Champagne, de chevaliers de Bazoches et de la forteresse comtale d'Oulchy), liées par le sang et par leurs fiefs à des familles du nord de la Bourgogne, proches de Clairvaux et de Cîteaux. La mise en lumière d'un tel réseau féodo-familial trans-régional permet de rendre compte au mieux des circonstances immédiates de cette fondation religieuse de grande envergure. Il en est ainsi également pour la création du petit prieuré fontevriste de Longpré plus de cinquante ans après l'arrivée des Cisterciens et des Prémontrés dans le secteur.

---

(36) La charte de 1132 dit : "*hoc donum concessit Gaufridus de Firmitate a quo Girardus ipsam terram Longipontis in feodum susceperat*" ; ce Geoffroy de La Ferté a longtemps été pris pour un homme de la Ferté-Milon, de l'abbé Pécheur (*Annales du diocèse de Soissons*, 1868, t.II, p. 334) À D. Lohrmann (*op. cit.*, p. 191) mais la mention des accords de son épouse et de sa fille (*concessit uxor ejus Constantia vicecomitissa et Ada filia eorum*) ne laisse subsister aucun doute sur son identité : il s'agit du vicomte de Meaux de l'époque, Geoffroy de La Ferté-Ancoul, mort entre 1146 et 1152 (sur ce personnage et sa famille, voir M. Bur, *op.cit.*, p. 247-249).

## V – LES FONTEVRISTES DE LONGPRÉ

### – *Fontevraud*

La création du prieuré fontevriste de Longpré (com. Haramont) vers 1185 est fort tardive car c'est vers 1100 que le prêtre ermite Robert d'Arbrissel s'installe à Fontevraud, au diocèse de Poitiers. Stabilisant les fidèles qui le suivaient dans sa retraite, Robert fait vivre côte à côte des hommes et des femmes dans un monastère double, principale caractéristique du nouvel ordre. Les moniales, cloîtrées, et les hommes, prêtres ou laïcs en retraite accomplissant le travail manuel, suivent la règle bénédictine, les frères étant dirigés, comme les moniales, par une abbesse, dans un désir d'humiliation souhaité par le fondateur décédé en 1116. Hors de Fontevraud, une prieure et un prieur dirigent chaque prieuré conventuel. Dévotion particulière à la Vierge, patronne de l'ordre, renforcement de la règle bénédictine comme à Cîteaux (abstinence de viande, silence, vêtements grossiers, etc.) sont quelques traits de la vie fontevriste. Nécropole des comtes d'Anjou et des rois angevins d'Angleterre, Fontevraud est dirigé entre 1189 et 1194 par la cousine d'Henri II Plantagenêt, Mathilde de Flandre, tandis qu'Aliénor d'Aquitaine y est enterrée en 1204.

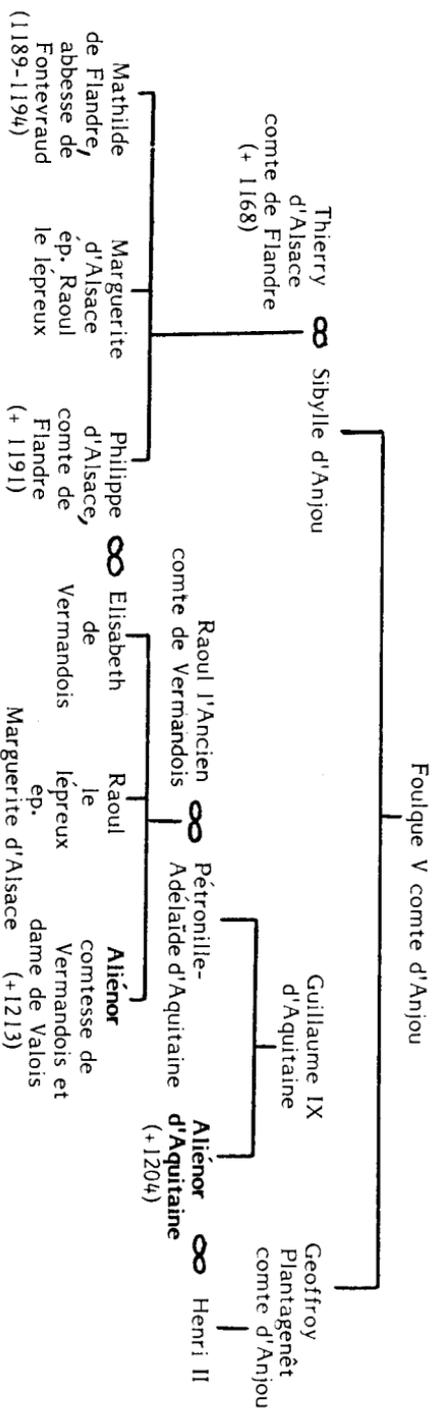
### – *Le prieuré de Longpré*

Si l'on examine la situation de l'ordre de Fontevraud dans la province ecclésiastique de Reims, on s'aperçoit qu'il n'a pas connu beaucoup de succès dans les évêchés de Laon, de Noyon ou de Senlis ; celui de Beauvais compte deux prieurés, à Wariville et à Boren. Le diocèse de Soissons a en revanche favorablement accueilli les Fontevristes en trois implantations successives : vers 1128, au Charme (com. Grisolles), sur les terres d'un petit chevalier de La Croix ; vers 1150 à Longueau, non loin de Châtillon-sur-Marne ; enfin vers 1185 à Longpré (com. Haramont).

La fondatrice de ce dernier prieuré est illustre puisqu'il s'agit Aliénor, dernière comtesse de Vermandois et dame de Valois, la fille de Raoul, le fondateur de Lieu-Restauré et bienfaiteur de Longpont, et de Pétronille d'Aquitaine. Mais comme son frère Raoul le Jeune, mort vers 1167 des suites de la lèpre, elle a cependant été enterrée à Longpont, en 1213 (37). Et ici encore les liens familiaux éclairent l'histoire de la fondation. Les grands bienfaiteurs de l'abbaye-mère, Henri II Plantagenêt et son épouse *Aliénor* d'Aquitaine, enterrés tous deux à Fontevraud, sont les oncle et tante d'*Aliénor* de Valois. De plus l'identité des prénoms (Aliénor) indique sans doute un lien plus fort entre la tante et la nièce, une sorte de parrainage. Aliénor ne mourant qu'en 1204, on ne peut douter de son influence sur sa jeune nièce. En outre la

---

(37) Cf. Les articles de L. Duval-Arnauld cités note 26.



Les alliances des comtes de Vermandois

famille d'Alsace, détentrice du comté de Flandre, joue également un rôle à la fois en Valois et à Fontevraud : en Valois, car la sœur d'Aliénor, Elisabeth de Vermandois, épouse le comte de Flandre Philippe d'Alsace — maître du Valois à la fin des années 1160 et dans les années 1170 — et son frère Raoul le lépreux se marie à la sœur de ce même comte, Marguerite d'Alsace ; à Fontevraud car la sœur de Marguerite et de Philippe d'Alsace, Mathilde de Flandre, devient abbesse de Fontevraud vers 1189, quatre ans à peine après la date approximative de la fondation de Longpré. Ces relations étroites entre les familles de Vermandois et de Flandre d'une part, l'Anjou, les Plantagenêts et Fontevraud d'autre part, suffisent à expliquer cette implantation fontevriste au cœur du Valois.

Reprenant par ailleurs l'étude de l'environnement du prieuré, il faut souligner que la région ne connaît pas de véritable communauté féminine. Si l'on excepte la maison des norbertines de Javage et l'éventuelle présence de femmes aussi à Lieu-Restauré, le secteur de Villers-Cotterêts ne possède pas d'établissement religieux féminin à part entière : les couvents de Morienval et de Saint-Jean-aux-Bois se situent plus ou nord-ouest, en forêt de Compiègne (38). Or le diocèse de Meaux avait vu la création d'un prieuré de Fontevraud à Collinances, tout près de l'évêché de Soissons, prieuré qui accueillit largement des filles de chevaliers soissonnais. On peut donc légitimement se demander s'il n'y a pas une concordance entre la demande des familles aristocratiques de la région, désireuses de cloîtrer une partie de leurs filles mais éloignées d'un établissement adéquat, et le projet pieux d'une princesse de haut rang, liée par le sang et les alliances de sa famille aux bienfaiteurs les plus illustres de Fontevraud.

Quant au lieu de la fondation il s'agit d'un vallon étroit, dissimulé dans les parties boisées du terroir d'Haramont, bordé au nord par la route antique du Faîte : lieu de retraite et isolé, en tous points comparable aux sites prémontrés de la deuxième génération. Enfin le caractère double du prieuré est bien assuré puisque tout au long du XIII<sup>ème</sup> siècle un prieur et une prieure apparaissent concurremment dans les chartes.

---

(38) Une charte datant des environs de 1182 (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 2309, n° 39) notifie l'aumône de Raoul le Turc au profit des "frères de Valsery" et des "sœurs de Javages" mais en 1202 l'abbé de Valsery parle des terres cultivées par "nos frères de Javages" (Bibl. nat., Picardie 292 n° 7), ce qui est peut-être l'indice de la suppression de la communauté féminine de norbertines entre ces deux dates. La présence de femmes à Lieu-Restauré est attestée en 1146 par le placement comme religieuse dans cette abbaye d'une des deux sœurs d'un chevalier de Courmelles (arch. dép. Aisne, H 692, fol. 50-51).

## VI — LES NOUVEAUX ORDRES ET LEURS RAPPORTS AVEC LE MONDE LAÏC

Pour cerner au plus près les besoins auxquels les nouveaux établissements religieux étaient susceptibles de répondre, et donc aborder la question des relations entre les monastères et le monde qui les entoure, il est sûr qu'une enquête exhaustive devrait s'attacher entre autres à préciser le rang social et l'origine géographique des donateurs, à examiner la politique économique des monastères ou à mesurer leur degré d'insertion dans les réseaux commerciaux de l'époque. Nous ne traiterons ici que des liens des religieux avec leurs bienfaiteurs : raisons affichées des donations, accueil des dépouilles des laïcs dans les abbayes, recrutement de celles-ci, ainsi que de l'éternel problème de l'engagement des Cisterciens et des Prémontrés dans le mouvement des défrichements.

### — *Le sens du péché et la mémoire des hommes*

En général les donateurs invoquent, pour motiver leur geste bienfaiteur, l'amour de Dieu, le rachat de leurs péchés (comme Raoul de Vermandois lorsque, se prétendant le fondateur de Longpont, il l'exempte de péage), le salut ou la guérison de leur âme, de celle de leurs prédécesseurs, de leurs parents, de leurs époux ou de leurs frères et sœurs. En effet, comme le dit joliment le préambule de charte d'Agathe de Pierrefonds pour Valsery, "de même que l'eau est connue pour chasser la brûlure causée par le feu, l'amône est réputée expier la rougeur du péché" (39). La peur du péché et de l'au-delà, la crainte rétrospective d'une vie entâchée d'erreurs multiplient les dons des mourants (40). Et bien souvent la généreuse concession du laïc est assortie de conditions détaillées : qu'une messe soit dite pour l'âme du bienfaiteur ou d'un membre de sa parenté, toutes les semaines ou les jours anniversaires de sa mort. La fondation de ces messes anniversaires, l'inscription dans les calendriers des moines ou des chanoines (les nécrologes et les obituaires) ou le souhait exprimé de voir les religieux présents lors de son enterrement ont pour but d'obtenir les prières les plus efficaces pour son salut et de maintenir vivante après sa mort la mémoire du défunt (41).

---

(39) Charte originale en latin datée de 1182 (Arch. nat., R 4/234).

(40) Les formules latines du type "*laborans in extremis*" ou "*cum in extrema laboraret infirmitate*", rares avant 1200, permettent de repérer les bienfaiteurs assiégés sur leur lit de mort par le remords et la peur.

(41) Une charte de 1141 pour l'abbaye de Vivières donne un rare témoignage sur cette inscription aux "calendriers" et sur les enterrements : "*sed et hoc ipsum adnotamus quod a vobis predictis militibus promissum est eorum memoriam in vestris orationibus habere et in fine obsequiis eorum si vobis significatum fuerit interesse et eorum et proximorum suorum aniversaria in vestris adnotare kalendariis*" (Arch. dép. Aisne, H 1077).

Mais les intentions des bienfaiteurs dépassent parfois ces pensées quelque peu égoïstes. En 1168 Raoul de Coudun “touché et instruit par la miséricorde de Dieu souhaite favoriser la paix et le repos des religieux de Valsery” (42). Conduire les moines et les frères au “port de la tranquillité” c’est faire en sorte “qu’ils puissent se consacrer sans perturbation aux offices divins” et prier Dieu — raison principale de leur existence — sans être troublés par le siècle, comme le désirait Raoul de Vermandois pour les norbertines de Javages.

Quant à la pauvreté des religieuses et des religieux, caractéristique primitive des nouveaux ordres, elle est en fin de compte rarement invoquée. En 1149 un prêtre du nom de Renaud fait d’amples donations aux Cisterciens de Longpont “en considération de la pauvreté du monastère” ; l’évêque de Beauvais Henri mentionne également en 1155, à propos de Valsery “la pauvreté de ses religieux” ; enfin en 1208 “l’indigence et la pauvreté des moniales” de Longpré ainsi que “l’insuffisance de leurs revenus consacrés aux vêtements” motivent les bienfaits d’un chevalier sur son lit de mort (43).

Un dernier type de motivation touche au problème bien concret de la dotation des femmes entrant en religion. A cette occasion des membres de leur famille remettent à l’établissement qui les prend en charge une rente généralement en nature (blé froment, vin...). On en a des exemples aussi bien pour les norbertines de Valsery au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle que pour les moniales de Longpré (44).

#### — Entrées en religion et sépultures

Bien que l’on ait parfois parlé, à propos des nouveaux monastères, d’un vaste mouvement populaire à la source des donations, la masse des bienfaiteurs s’avère être les membres de l’aristocratie seigneuriale et chevaleresque ; ce sont eux également qui constituent l’essentiel des religieux identifiables et qui monopolisent les tombes des abbayes du secteur. Néanmoins une double distinction, qualitative et géographique, doit être opérée entre les établissements prémontrés et l’abbaye cistercienne de Longpont. Lieu-Restauré et Valsery vivent en osmose avec le milieu qui les entoure, c’est-à-dire le monde des petits seigneurs sans château et des chevaliers des villages de la forêt de Retz tandis que Longpont exerce une attraction plus large, du Valois au Soissonnais, sur de simples chevaliers autant que sur des princes de haute volée. L’on voit ainsi entrer en religion dans les abbayes prémontrées plusieurs chevaliers des proches environs arrivés au terme de leur vie : à Valsery, en 1169, le sire Henri de Pisseleux, à Lieu-Res-

---

(42) Arch. nat., L 1009 A, n° 63.

(43) 1149 : Bibl. nat., Picardie 289, n° 2 ; 115 : Arch. nat., L 1009 A, n° 56 ; 1208 : Arch. dep. Aisne, H 1567.

(44) Voir le détail des entrées en religion de femmes à la note 45, pour Valsery, à la note 48, pour Longpré.

tauré, en 1199, Pierre chevalier du Plessis-au-Bois (com. Vauciennes), et en 1209, Anseau, chevalier de Faverolles, dont la sœur avait été placée chez les norbertines de Javages à l'instar des filles d'un chevalier du village voisin d'Oigny. On peut encore citer le père du prêtre de Vauciennes qui prend l'habit religieux à Lieu-Restauré en 1157 mais dont on ne sait rien du rang social (45). L'origine géographique des laïcs enterrés dans ces monastères est semblable : enterrement de l'épouse et d'un fils de Raoul Le Turc (un seigneur qui doit sa fortune au service des Pierrefonds et des Vermandois) dans le cimetière Marie-Madeleine de la maison norbertine de Javages (avant 1189) ; donations successives de deux frères, héritiers du seigneur Landry, chevalier de Faverolles, au profit de Valsery, abbaye dans laquelle ils choisissent d'être enterrés (1255) (46). L'aire d'influence des Prémontrés est donc resserrée, restreinte à la campagne toute proche.

L'abbaye de Longpont draine quant à elle de fort loin ses bienfaiteurs et les dépouilles qu'elle recueille : celles des comtes de Soissons, des comtes de Vermandois, des châtelains de Montmirail (Jean et son oncle Gaucher, "noble homme" tué par accident) mais aussi celles de chevaliers de tout le Soissonnais : le chevalier Pierre de Vic-sur-Aisne et son fils Milon y sont enterrés avant 1178 ; les sépultures de chevaliers du XIII<sup>ème</sup> siècle originaires de Faverolles et de Vierzy — et celles de leurs épouses respectives —, celles de deux frères, chevaliers de Berzy, y étaient encore conservées au XVII<sup>ème</sup> siècle (47).

Enfin, bien que les seules religieuses identifiées de Longpré soient plutôt originaires du Valois occidental ou même du Sellentois, leur recrutement se fait toujours à l'échelon chevaleresque et seigneurial : sœur ou nièce de sire, fille et belle-sœur de chevalier (48).

---

(45) Les entrées en religion à Valsery : la sœur d'Anseau de Faverolles (Arch. nat., R4/234) et les deux filles de Pierre d'Oigny (Migne, *op. cit.*, t. 188, col. 1380) sont entrées avant 1155 et dotées par leur famille ; *domnus Henricus de Piseleu* (Bibl. nat., Picardie 292, n° 5). A Lieu-Restauré : Adam père du prêtre de Vauciennes (Arch. dep. Oise, H 3599), en 1199 *Petrus miles de Plesseio* (Bibl. nat., Picardie 240, fol. 207) et en 1209 *Ansellus miles de Faverolles* (Arch. dép. Oise, H 3599, n°8).

(46) Sépultures à Javages (Victor de Beauvillé, *op. cit.*, t. IV, n° XVIII, p. 24-25) et à Valsery en décembre 1255 (Arch. nat., L 1009 A, n° 135).

(47) Sur les sépultures de Longpont, cf. Louis Duval-Arnould, "Quelques inscriptions funéraires de l'abbaye de Longpont", dans *Mélanges à la mémoire du père Anselme Dimier*, t. II, n° 4, 1984, p. 661-691. Gaucher de Montmirail F. Antonius Muldrac, *Compendiodum abbatiae Longipontis Sussionensis chronicon*, 1652, p. 38-39 (1153) et Pierre de Vic : Bibl. nat., latin 5470, p. 191-192 (1178).

(48) Le *dominus* Bernard de Moret cède ses droits sur Soucy et Puisieux "pour sa sœur qui est moniale à Longpré" (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 2306, fol. 12 : 1189). Houdiarde, nièce du *dominus Hugo Dunjo*, reçoit du prieuré une dotation d'un muid de froment pour seize arpents de terre donnés par son oncle (Bibl. nat., Picardie 293, n° 20). La fille et la belle-sœur d'Adam, chevalier de Glaignes, reçoivent, pour elles deux, un muid de froment et autant de vin (Bibl. nat., Picardie 293, n° 33 : juin 1227).

— *Cultures et défrichements*

Il est possible d'affirmer sans grand risque d'erreur que Longpont, Valsery et Lieu-Restauré ont participé de près ou de loin au mouvement de défrichement de la forêt de Retz au XII<sup>ème</sup> siècle. En effet plus de trois quarts des mentions d'essarts ou de projets de défrichements dans la région concernent directement ces trois établissements. Ce sont les Cisterciens de Longpont qui viennent en tête, totalisant à eux seuls la moitié des mentions du type : "*terram de Solci quam ruperant ad terragium*". L'abbaye fait plus précisément porter ses efforts à partir des années 1160 sur la forêt du Quesnoy, portion nord-orientale du massif de Retz qui voisine le terroir de Longpont (49).

Les frères de Lieu-Restauré s'attaquent plutôt aux bois limitrophes de Bonneuil et de Vez pour lesquels ils s'accordent avec l'abbaye de Saint-Médard afin de pouvoir "*rumpere*" la "*silvula*" en question. Par ailleurs ils obtiennent en don à Bourgfontaine des terres et des bois "à dessoucher et à cultiver" (*ad extirpandum vel excolendum*) (50).

Les religieux de Valsery ont plusieurs granges et bâtiments d'exploitation à l'extérieur de l'enceinte abbatiale, au Châtel (à Ambleny), à Javages, à Saint-Agnan, à Oigny et surtout à Dampleux, au cœur de la forêt de Retz, où ils participent à l'activité d'essartage des hôtes et des paysans du village. Leurs activités s'étendent même au-delà de l'Oise, dans le diocèse de Beauvais où ils détiennent une "cour" à Pieumelle (51).

Le prieuré de Longpré forme un cas à part. Possédant peu de terres, l'essentiel de ses revenus consiste en rentes en nature à prélever sur une grange comtale ou seigneuriale et sur des moulins, et en rentes en argent levées sur des péages. Les moniales et les hommes de la communauté fontevriste vivent donc à l'écart des mouvements agricoles environnants.

---

(49) Bibl. nat., Picardie 289 n° 3 (1158) : essart de Soucy.

(50) Accord avec Saint-Médard : Arch. dép. Aisne, H 477, fol. 55' (1166). Bourgfontaine : Arch. dép. Oise, H 3599, n° 1 61157).

(51) Voir notamment pour Dampleux une charte de 1156 (Bibl. nat., Picardie 292, n° 1) et une charte de 1165 mentionnant le courtill et les hostises du village (Bibl. nat., Picardie 292, n° 4).

## CONCLUSION

Les nouveaux ordres religieux se sont donc installés dans un pays de peuplement ancien mais dont le développement économique est parfois remis en question encore au début du XII<sup>ème</sup> siècle. La forêt et les broussailles sont alors entamées par une population paysanne qu'encadrent les communautés rurales ou les aristocrates possesseurs du sol. Les chanoines de Prémontré et les moines cisterciens se sont insérés dans les projets de défrichement existants — ainsi les frères de Valsery autour de Dampleux — ou ont eu eux-mêmes des initiatives spécifiques sur leurs terres propres, telles l'abbaye de Longpont dans la forêt du Quesnoy entre 1160 et 1200. Quoiqu'il en soit ils ont accompagné un mouvement général qui leur échappait en grande partie, plus qu'ils ne l'ont devancé.

A leur arrivée dans la région de Villers-Cotterêts, Cisterciens et Prémontrés trouvent un pays bien quadrillé par l'Église et contribuent à peine à conforter les acquis de la réforme grégorienne obtenus avant leur venue, entre 1050 et 1120, par les Clunisiens et les chanoines réguliers de la première génération. En effet, si les frères de Valsery détiennent l'église de Vivières (leur site de fondation initial), les chapelles de Javages ou de Saint-Agnan, et ceux de Lieu-Restauré l'église de Bargny (au diocèse de Meaux), en revanche les Cisterciens de Longpont et les Fontevristes de Longpré ne patronnent aucune paroisse. C'est dire le peu d'influence directe de ces monastères sur la vie paroissiale de la région, par rapport à celle de leurs prédécesseurs. Leur rayonnement a permis cependant d'assurer de façon définitive la démarginalisation de ce secteur forestier et frontalier, assez éloigné du centre épiscopal soissonnais.

Enfin, plus qu'une réponse à un besoin populaire, difficile à entrevoir, la fondation des nouvelles abbayes de la région apparaît comme l'écho des préoccupations de l'aristocratie en place. Devenus très rapidement des sanctuaires familiaux pour les chevaliers des environs, jusque là dépourvus de centre de ralliement spirituel proche, ces établissements ont accueilli en grand nombre les dépouilles laïques et multiplié les inscriptions dans leurs nécrologes. En outre le rôle primordial joué lors de leur création par deux ou trois familles de haut rang (les Vermandois-Valois à Lieu-Restauré, Javages et Longpré ; Hugues le Blanc de La Ferté-Milon et sa parenté de Meaux-La Ferté-Ancoul à Vivières et Longpont) confirme l'idée d'une implantation voulue en premier lieu par l'aristocratie régionale pour satisfaire ses propres aspirations spirituelles et religieuses.

Il faut par conséquent considérer ces nouvelles implantations religieuses avec un sentiment mitigé. Auxiliaires tardifs mais souvent efficaces du mouvement économique ambiant, elles ont en quelque sorte "bouclé" le maillage spirituel du secteur et ont servi à établir le prestige des familles locales. Celles-ci en ont fait leurs nécropoles, lieux de retraites des hommes à la fin de leur vie et lieux de claustration des femmes vouées à la religion.

Ghislain BRUNEL